

au tramway par les communes de Muralto et Minusio pour le renouvellement de la voie sur leur territoire.

En tant que le tramway est établi sur la voie publique, le gage ne grèvera que la superstructure et les conduites électriques, et non pas le sol.

Les oppositions éventuelles à cette demande de constitution de gage doivent être adressées, par écrit, au département fédéral des postes et des chemins de fer, à Berne, jusqu'au 9 novembre 1933 inclusivement.

Berne, le 17 octobre 1933.

**Département fédéral des postes et des chemins de fer.**  
Contentieux et secrétariat.

---

## Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

---

L'administration soussignée a publié une seconde édition (1931) du recueil des dispositions concernant la

### PROCÉDURE FÉDÉRALE

*(Organisation judiciaire, procédure civile, procédure pénale,  
juridiction administrative et disciplinaire.)*

Ce recueil (156 p. in-8°) contient les textes suivants:

1. Loi fédérale du 22 mars 1893 sur l'organisation judiciaire fédérale, avec les modifications apportées par les lois des 28 juin 1895, 24 juin 1904, 6 octobre 1911, 24 juin 1919, 25 juin 1921, 1<sup>er</sup> juillet 1922, 30 juin 1927, 11 et 13 juin 1928.
2. Loi fédérale du 22 novembre 1850 sur la procédure à suivre par devant le Tribunal fédéral en matière civile.
3. Loi fédérale du 27 août 1851 sur la procédure pénale fédérale.
4. Loi fédérale du 11 juin 1928 sur la juridiction administrative et disciplinaire.
5. Règlement pour le Tribunal fédéral, du 26 novembre 1928.

**Le prix du recueil, cartonné, est de 2 francs**  
(plus le port et les frais de remboursement).

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III. 233.

**Administration des imprimés de la chancellerie fédérale.**

---

## Mise en adjudication de travaux.

### Hôtel des postes de Rapperswil (St-Gall).

Sont mis en adjudication les travaux de *ferblanterie* pour la construction du nouvel *hôtel des postes de Rapperswil*. — Les intéressés peuvent consulter les plans et le cahier des charges et se procurer les formulaires de soumission auprès de l'inspection des constructions fédérales, à Zurich, Clausiusstrasse 37.

Les offres doivent parvenir à la direction soussignée, d'ici au 25 octobre 1933, sous pli fermé, affranchi et portant la désignation des travaux soumissionnés.

Berne, le 7 octobre 1933.

[2..]

Direction des constructions fédérales.

## PLACES

Les indemnités et allocations légales ne sont pas comprises dans les traitements indiqués ci-dessous.

S'adresser à	Place vacante	Traite- ment fr.	Délai d'inscrip- tion	Conditions d'admission
Bureau fédéral de la propriété intellectuelle.	Expert scientifique de II <sup>e</sup> classe (ingénieur-électricien).	6500 à 10,100	21 oc- tobre 1933 [2..]	Etudes polytechniques complètes; connaissance parfaite de l'allemand, connaissance de la langue française.
La place est occupée provisoirement.				
Service vétérinaire du département militaire.	Adjoint au vétérinaire en chef.	10,400 à 14,000	31 oc- tobre 1933 [1.]	Officier vétérinaire supérieur, pratique du service administratif. Correspondance allemande et française.
Pour le cas d'un avancement, la place suivante est mise au concours:				
Service vétérinaire du département militaire.	Vétérinaire de I <sup>re</sup> ou de II <sup>e</sup> classe.	8,000 à 11,600 ou 6,500 à 10,100	31 oc- tobre 1933 [1.]	Officier vétérinaire. Aptitude pour l'instruction. Connaissance des langues allemande et française.
Direction générale des postes et des télégraphes.	Directeur d'arrondissement de II <sup>e</sup> classe à Lucerne.	9000 à 12,600	28 oc- tobre 1933 [2..]	Bonne instruction générale. Connaissance approfondie du service administratif et de celui de l'exploitation. Expérience dans la direction d'un arrondissement postal. Possession des langues nationales.
Il sera probablement pourvu à cette place par voie d'avancement.				

## Mises an concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1933
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	43
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.10.1933
Date	
Data	
Seite	515-516
Page	
Pagina	
Ref. No	10 087 046

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.